

Le Groupe d'Entraide Mutuelle, organise dans le cadre de sa journée citoyenne du 10 février 2012, un concours photo ayant pour thème : « *Citoyen ! Citoyen ?* »

Participez, c'est se
mobiliser !
Alors, à vos appareils!

Règlement du concours

Article 1 :

Le GEM Le Kiosque 12 organise un concours photo. Le thème choisi est le suivant : « *Citoyen ! Citoyen ?* »

Article 2 :

Ce concours est réservé aux photographes amateurs et aux institutions (associations, établissements publics...) Le règlement et les bulletins de participation seront à retirer à compter du 07 novembre 2011 auprès des photographes de la Ville de Libourne (cf. liste plus avant) ou sur le site du Kiosque 12 (<http://gemlekiosque.canalblog.com>) ou dans les locaux du G.E.M. (12, rue du 1° R.A.C.). La participation au concours est gratuite. Pour

les photographes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour y participer.

Article 3 :

Les photos répondront au thème : " *Citoyen ! Citoyen ?*". Chaque participant fournira une photo maximum. Les photos seront au format 18x24 cm, (format extérieur) en couleur ou noir et blanc, sous verre avec une « marie-louise ».

Article 4 :

Chaque participant, devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres. Les concurrents s'engagent à garantir le Kiosque 12 contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs nom et prénom, notamment dans la presse.

Article 5 :

La photo devra être déposée dans les locaux du GEM (12, rue du 1° R.A.C.) au plus tard le 11 janvier 2012, accompagnée du bulletin de participation (1 par photo, parfaitement rempli). Toute photo parvenue après cette date sera éliminée du concours. La feuille d'inscription sera placée dans une enveloppe qui sera ensuite fermée et conservée jusqu'au dépouillement dans les locaux du GEM. Les photos exposées ne comporteront pas le nom de leur propriétaire, mais un numéro.

Article 6 :

Toutes les photos présentées seront exposées à la Médiathèque de la Ville de Libourne du 16 au 31 janvier 2012 au moins. Les auteurs des photos pourront, s'ils le souhaitent, les récupérer au G.E.M. après l'exposition. (12, rue du 1° RAC 33710 Libourne, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h)

Article 7 :

Un vote « démocratique » des visiteurs pour « élire » les trois meilleures photos sera organisé durant toute l'exposition. Le dépouillement aura lieu le 31 janvier 2012 ce qui permettra d'inviter les lauréats à la remise des prix en fin de la journée « *Citoyen ! Citoyen ?* » du 10 février 2012.

Article 8 :

2 prix seront remis :

- Le prix du public issu du vote démocratique.
- Le prix des professionnels (photographes de la ville de Libourne).

Article 9 :

Les auteurs des photos devront obtenir toutes les autorisations nécessaires, en ce qui concerne les personnes photographiées. Le Kiosque 12 ne pourra être tenu pour responsable en cas de contestation ou litige.

Article 10 :

Le Kiosque 12 décline toute responsabilité quant aux éventuelles pertes ou avaries de photos.

Article 11 :

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le Kiosque 12 ne pourrait être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé. Il ne saurait non plus être rendu responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit. Le règlement complet du concours est disponible sur le site du Kiosque 12 (<http://gemlekiosque.canalblog.com>), dans les locaux du GEM (12, rue du 1° R.A.C.), ou auprès des différents photographes de la Ville de Libourne (cf. liste plus avant).

Article 12 :

Les participants autorisent par avance le Kiosque 12 à publier leur nom et photographie sur son site Internet et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu et autres événements. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande écrite au Kiosque 12 (12, rue du

1° R.A.C.). Ces données sont destinées exclusivement au Kiosque 12 pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants.

Partenaires :

Groupe d'Entraide Mutuelle Le Kiosque 12, l'Association pour un Renouveau Citoyen et Ecologique, l'Association Régionale pour l'Intégration, la Ville de Libourne et son Centre Communal d'Action Sociale, Médiathèque de Libourne, PHOTO LOFT 64, STUDIO 4 PHOTOGRAPHIE, STUDIO GUESPIN

Adresses utiles :

- **Groupe d'Entraide Mutuelle Le Kiosque 12**
12, rue du 1^{er} RAC - 33500 Libourne
05.57.48.39.02
- **Médiathèque de la Ville de Libourne**
Place des récollets – 33500 Libourne
05.57.55.33.50
- **PHOTO LOFT 64 (ERIC COURTY)**
64, rue Gambetta - 33500 Libourne
05.57.74.18.54
- **STUDIO 4 PHOTOGRAPHIE (FLORENCE ROSSARD)**
24, Place Abel Surchamp - 33500 Libourne
05.57.51.71.50
- **STUDIO GUESPIN (J.P. DUSSAUSSOY)**
32, rue Jules Ferry - 33500 Libourne
05.57.51.01.69

Bulletin de participation

Concours photo

« *Citoyen ! Citoyen ?* »

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :

Mail :

Age :

Si vous êtes mineur, merci de fournir avec votre bulletin de participation une autorisation parentale

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions ».

« Lu et approuvé » et signature

Concours Photo

Du 07 novembre 2011
au 11 janvier 2012

« *Citoyen ! Citoyen ?* »



Groupe d'Entraide Mutuelle
Le Kiosque 12